

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 7 juillet 2017 à 20h

Date de convocation : 3 juillet 2017

Date d'affichage : 13 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept juillet à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean André GUILLERMIN, Michel ROCHETTE, Florian BOUCHARD et Mmes Suzanne CHANUT, Ghislaine SALBREUX, Ingrid GAY, Corinne MERLIN, Florence CHEVASSON, Corinne GIRRES.

Dominique JOBARD, arrivé en séance à 20h03, n'a pas participé aux votes des délibérations n° 2017/0707/59 à 2017/0707/60 et a participé aux votes des délibérations n° 2017/0707/61 à 2017/0707/68.

Françoise MATHIEU-HUMBERT, arrivée en séance à 20h04, n'a pas participé aux votes des délibérations n° 2017/0707/59 à 2017/0707/60 et a participé aux votes des délibérations n° 2017/0707/61 à 2017/0707/68.

Excusé(es) : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à Mme Corinne MERLIN, Maud CANAC-MONTERISI a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Bernard FAVRE.

Secrétaire de séance : Mme Corinne GIRRES.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'aménagement du quartier de Moncéry. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des présents sur la modification de l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

2017/0707/59 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 juin 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 juin 2017.

2017/0707/60 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Madame Corinne GIRRES comme secrétaire de séance.

2017/0707/61 – Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section AC n° 28

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'acquérir la parcelle située au 12 montée des Touziers, cadastrée section AC 28, d'une superficie totale de 559 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

2017/0707/62 – Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section AA n° 134

Le Maire expose au Conseil municipal qu'un administré a l'intention d'acquérir la parcelle située au lieu-dit « Le Verger », cadastrée section AA 134, d'une superficie totale de 365 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

2017/0707/63 – Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section D n° 587

Le Maire expose au Conseil municipal que des administrés ont l'intention d'acquérir la parcelle située au 68 chemin du Chêne, cadastrée section D 587, d'une superficie totale de 1 809 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

2017/0707/64 – Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section AH n° 71

Le Maire expose au Conseil municipal qu'un administré a l'intention d'acquérir la parcelle située au 82 impasse Nongelottes, cadastrée section AH 71, d'une superficie totale de 1 253 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

2017/0707/65 – Décision modificative n° 1 sur le budget 2017

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, suite au vote du budget primitif 2017, de procéder au transfert de crédits en section d'investissement, considérant la prestation suivante (publication d'une annonce légale informant l'approbation de la modification et des révisions du PLU) :

Section d'investissement :

- Article 020 : Dépenses imprévues – 217 €
- Article 202/op. 215 : Révision du PLU + 217 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition ainsi que les modalités de répartition de ces crédits.

2017/0707/66 – Participation des familles au transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le transport scolaire est financé par l'agglomération et le Conseil départemental de Saône-et-Loire. En ce qui concerne La Roche Vineuse, cette compétence est assurée par la MBA. Le Maire expose que la commune prend en charge les frais induits par l'accompagnement des enfants dans le cadre du transport scolaire.

Considérant le coût supporté par la commune, le Maire propose au Conseil municipal de reconduire le principe d'une participation financière des familles pour l'année scolaire 2017/2018, à hauteur de 15 € par famille.

Un rendez-vous est organisé avec un représentant de la MBA pour exposer les dysfonctionnements qui ont eu lieu de façon récurrente cette année afin d'améliorer ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire.

2017/0707/67 – Proposition d'extension des compétences du Syndicat Intercommunal de l'Eau Vive et modification des statuts

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2017- 12 en date du 1^{er} juin 2017 approuvant la modification de ses statuts. Par cette délibération, la Commission Administrative du Syndicat Intercommunal de l'Eau Vive a approuvé le principe de la modification des statuts, intégrant une extension de compétence à l'ensemble de la résidence (y compris les logements),

La modification des statuts suivante a ainsi été proposée : « *Le Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive a pour objet l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion du Centre d'Accueil pour personnes âgées et familles comprenant un Centre d'animation sociale ET 74 logements.* »

En application de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, cette délibération a été notifiée aux 17 communes adhérentes, qui sont à leur tour appelées à délibérer sur ce principe, dans les trois mois et à la majorité qualifiée.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de modification des statuts du Syndicat susmentionné.

Considérant que le Centre d'accueil fonctionne depuis sa création sur le modèle d'un Foyer Logement, le Syndicat devra transformer l'établissement en Résidence Autonomie en prenant plus de compétences qu'initialement, dont la gestion en direct des 74 logements.

Cette modification statutaire, si elle est acceptée puis validée par les communes membres dans les conditions de majorité requises par les textes, entraînera des prises de décision sur les sujets suivants :

- Convention de mise à disposition des biens entre la commune de La Roche Vineuse et le Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive. Cette mise à disposition sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune de La Roche Vineuse et le Syndicat. Le procès-verbal précisera la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ;

- Prise en charge, par le Syndicat Intercommunal, de l'indemnité de résiliation anticipée du bail (bâtiments C et D) liant la commune de La Roche Vineuse et l'OPAC de Saône-et-Loire pour un montant maximum de 635 000€ ;
- Transformation du logement-foyer en Résidence Autonomie ;
- Modification des conventionnements avec l'État ;
- Recours à l'emprunt (afin de payer l'indemnité due à l'OPAC et financer les travaux indispensables).

Ainsi, il est proposé à l'ensemble du Conseil municipal de se prononcer sur l'extension de compétences et en conséquence l'approbation des statuts ainsi définis : « Le Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive a pour objet l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion du Centre d'accueil pour personnes âgées et familles comprenant un centre d'animation sociale ET 74 logements. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité la modification des statuts avec l'extension des compétences telles qu'elles sont exposées ci-dessus.

POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Dérogations scolaires : Monsieur le Maire présente deux demandes de dérogation scolaire. La première demande vient de parents résidant à La Roche Vineuse et qui souhaiteraient scolariser leur enfant à Davayé (car leur aîné est scolarisé dans cette école). Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité de délivrer un avis défavorable compte-tenu de la capacité d'accueil de notre établissement scolaire ainsi que de l'offre de services périscolaires (accueil de loisirs et restaurant scolaire), sur la commune de La Roche Vineuse. Toutefois, en cas d'acceptation de l'enfant par Monsieur le Maire de Davayé et le Président du SIVOS de Davayé-Vergisson, la commune de La Roche Vineuse ne s'opposera pas à la démarche, sous réserve de la renonciation de la commune à toute demande de participation financière auprès de la commune de La Roche Vineuse afin de couvrir tout ou partie des frais induits par la scolarité de l'enfant.

La seconde demande vient de parents résidant à La Roche Vineuse et qui souhaiteraient scolariser leur enfant à Chevagny-les-Chevrières (ayant un projet de construction de maison dans la commune). Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité de délivrer un avis défavorable compte-tenu de la capacité d'accueil de notre établissement scolaire ainsi que de l'offre de services périscolaires (accueil de loisirs et restaurant scolaire), sur la commune de La Roche Vineuse. Toutefois, en cas d'acceptation de l'enfant par Madame le Maire de Chevagny-les-Chevrières, la commune de La Roche Vineuse ne s'opposera pas à la démarche, sous réserve de la renonciation de la commune à toute demande de participation financière auprès de la commune de La Roche Vineuse afin de couvrir tout ou partie des frais induits par la scolarité de l'enfant.

DELIBERATION

2017/0707/68 – Lancement du projet d'aménagement du quartier de Moncéry

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune d'engager une réflexion sur l'aménagement et sur l'urbanisation du quartier de Moncéry.

En effet, la commune a approuvé son PLU en 2013, lequel comprenaient des Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP), dont une zone 1AU au lieu-dit « Moncéry » représentant une dent creuse proche du centre bourg. Une esquisse d'aménagement est exposée dans notre document d'urbanisme.

Les enjeux de ce projet sont les suivants :

- Le respect des règles d'urbanisme dictées par le PLU de la commune et notamment :
 - o 30 % minimum d'habitat individuel pour 65 % minimum d'habitat groupé et/ou collectif ;
 - o Servitude de mixité sociale (environ deux logements sociaux) ;
 - o Voie traversante entre le chemin du Champ de Foire et la route de la Combe de Vaux ;
 - o Emprise à réserver pour une future voie ;
 - o Cheminement piéton ;
 - o Futur secteur de gestion des eaux pluviales (pas obligatoire car zone inférieure à un hectare)
- L'intégration de l'aménagement dans la trame viaire existante, et notamment avec la création

d'un accès sur la RD 85.

- Qualité de l'environnement : organisation de l'espace, forme urbaine, approche esthétique et paysagère, appréciation ;
- Fonctionnels : sécurité, circulation, stationnement, limitation de la vitesse, flux ;
- Développement de la commune : identité de la commune, projet communal ;
- Socio-économique : type d'habitat, accessibilité, animation du secteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'engager les démarches en vue d'urbaniser le quartier de Moncéry et préalablement définir la procédure permettant de mener à bien ce projet d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité absolue (avec un vote contre et 5 abstentions) :

- donne son accord de principe sur le lancement du projet d'aménagement du quartier de Moncéry. ;

- d'approuver la proposition de Monsieur le Maire de constituer une commission de travail pour le projet d'aménagement du quartier de Moncéry ;

- de pas avoir recours au vote à bulletin secret et désigne comme ci-après les délégués de ladite commission municipale (à savoir la commission urbanisme, Corinne GIRRES remplaçant Michel ROCHETTE) :

Titulaires :

Monsieur Robert LUQUET, Président

Madame Corinne GIRRES

Madame Suzanne CHANUT

Monsieur Jacques PEREIRA

Monsieur Florian BOUCHARD

Monsieur Dominique JOBARD

Monsieur Bernard FAVRE

Monsieur Jean-André GUILLERMIN

- d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches permettant d'engager le projet.

QUESTIONS DIVERSES

Année scolaire 2017/2018 : Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal la décision, validée au dernier Conseil d'école, de faire perdurer le rythme scolaire actuel, et par conséquent les TAP, durant l'année scolaire 2017/2018 car les délais sont trop courts pour proposer une nouvelle organisation à la rentrée 2017. L'année prochaine sera en revanche une année de réflexion pour proposer éventuellement une autre formule en 2018/2019.

Par ailleurs, les premiers travaux d'aménagement, d'extension et de mise en accessibilité du Groupe scolaire, engagés par la commune, démarreront dès le mois d'août par le désamiantage du préau. Les parents ont été informés par courrier que, pendant toute la durée du chantier, les accès à l'école, tout comme le stationnement des véhicules, se feront uniquement par l'arrière du bâtiment. En conséquence, la circulation autour de l'école sera réglementée. Un plan de circulation leurs a été communiqué. L'accès se fera par le chemin des Morts (en sens unique montant).

De plus, pour faciliter les déplacements autour de l'école, les horaires seront modifiés. Voici les emplois du temps des enfants validés au dernier Conseil d'école :

Classes maternelles :

Lundi				Enseignement 13h25-16h25		Garderie * 16h25 à 18h20
Mardi	Garderie * 7h30 à 8h55	Enseignement 8h55 à 11h55	Temps méridien 11h55 à 13h25	TAP* ou APC* 13h25 à 14h25	Enseignement 14h25-16h25	
Mercredi					Temps méridien 11h55 à 13h	Centre de loisirs* 13h à 18h30

Jeudi			Temps méridien 11h55 à 13h25	TAP* ou APC* 13h25 à 14h25	Enseignement 14h25-16h25	Garderie * 16h25 à 18h20
Vendredi						

Classes élémentaires :

Lundi				Enseignement 13h35 à 16h35		Garderie *
Mardi			Temps méridien 12h05 à 13h35	Enseignement 13h35 à 15h35	TAP* ou APC* 15h35 à 16h35	16h35 à 18h20
Mercredi	Garderie* 7h30 à 9h05	Enseignement 9h05 à 12h05	Temps méridien 12h05 à 13h	Centre de loisirs* 13h à 18h30		
Jeudi			Temps méridien 12h05 à 13h35	Enseignement 13h35 à 15h35	TAP* ou APC* 15h35 à 16h35	Garderie *
Vendredi						16h35 à 18h20

* activités facultatives

Ces modifications engendrent quelques problèmes organisationnels, notamment au Restaurant scolaire et en ALSH maternelle le soir, qu'il convient de régler avant la rentrée scolaire.

Travaux de voirie 2017 : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de voirie de cette année, à savoir la seconde partie du chemin des Morts et la place de Somméré, vont débiter à compter du 17 juillet prochain.

Par ailleurs, les travaux de la route de Verzé en face de la ZAC En Darèze se feront fin octobre/début novembre. La route de Verzé sera fermée pendant 3 semaines. Une réunion a été organisée avec la DRI et les professionnels. La DRI va mettre en place les déviations nécessaires.

Rapport d'activité 2016 de Mâcon Habitat : Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir reçu le rapport d'activité 2016 de Mâcon Habitat. Ce dernier est mis à disposition des élus en Mairie pour ceux qui souhaitent le consulter.

Spectacle acrobatique : Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande d'autorisation, envoyée à la Mairie, pour un spectacle d'acrobaties, une démonstration de Big-foot et une chenille géante les samedi 28 et dimanche 29 octobre 2017 de 15h à 16h30 sur le parking poids lourds, pour 10 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à ce spectacle, sous réserve de toutes les conformités nécessaires.

Recherche de locaux par le Groupe Casino : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du groupe Casino Proximités. Pour développer encore son réseau, le Groupe CASINO recherche des emplacements pour implanter de nouveaux points de vente et, ainsi participer à la dynamisation commerciale des petites localités. Ils sollicitent la commune pour la location de locaux existants ou à construire d'une surface comprise entre 60 et 150 m².

La Poste : Monsieur le Maire a reçu deux représentantes de La Poste venues exposer en Mairie un rapport présentant une évolution de l'amplitude horaire hebdomadaire des bureaux de Poste, et notamment ceux implantés dans les communes de moins de 2000 habitants. « *Toute évolution de l'amplitude horaire hebdomadaire d'un bureau de poste doit faire l'objet d'un rapport formalisé par La Poste et remis au Maire de la commune concernée qui dispose d'un délai de deux mois (délai porté à trois mois sur demande expresse du Maire) pour transmettre ses observations dans le cadre d'un dialogue avec le représentant de La Poste. Une seule évolution de l'amplitude horaire d'un bureau de poste est possible pendant la durée du contrat. La modification de l'amplitude horaire d'ouverture d'un bureau de poste doit être proportionnée à l'évolution de l'activité constatée depuis la dernière modification d'amplitude horaire hebdomadaire du bureau.* »

La dernière modification des horaires date de février 2016. Le présent rapport montre, d'une part, une baisse de la charge au guichet de 35% sur la période 2015-2016 et de 15% sur la période de mars à mai 2017 par rapport à 2016, et d'autre part, une moyenne de 16 minutes de charge par heure.

La Poste propose donc une nouvelle adaptation des horaires à partir de février 2018 à 15h hebdomadaires (avec une fermeture du bureau de poste le lundi et une ouverture les après-midis de 14h à 17h du mardi au vendredi et la matinée du samedi de 9h à 12h).

Monsieur le Maire ajoute que les représentantes ont reparlé des propositions d'agence communale ou point relais en commerce.

Le Conseil municipal propose au Maire de rédiger un courrier mentionnant les remarques suivantes :

- les particuliers, les entreprises et artisans ont besoin de ce service au village ;
- faire perdurer l'ouverture du bureau de poste les matins, comme actuellement, pour permettre aux entreprises de faire leurs dépôts le matin pour plus d'efficacité et un gain de temps ;
- avoir la même personne au guichet chaque jour afin de favoriser les relations avec la clientèle.

Reprise de la voirie du lotissement Moncéry : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Président de l'association syndicale du lotissement Moncéry a repris contact avec la Mairie en vue d'une cession amiable de la voirie privée du lotissement « Le Hameau de Moncéry » à la commune, pour transfert dans le domaine public communal, conformément à la délibération du Conseil municipale prise en 2014. La voirie a désormais été léguée par l'aménageur à l'association syndicale du lotissement qui souhaite la céder à la commune, sous réserve de l'accord de tous les propriétaires.

Vente de terrain à l'entreprise DUPONT : Monsieur le Maire informe que la signature de l'acte notarié pour la vente du terrain cédé à M. DUPONT aura lieu le mardi 11 juillet prochain.

TOUR DE TABLE

Football : Florian BOUCHARD a assisté à l'Assemblée générale du Football Club de La Roche Vineuse. Il annonce un changement d'entraîneur pour la saison prochaine et des finances saines pour l'association puisque, grâce au succès de l'évènement organisé dans le cadre du quarantième anniversaire du club, le prochain budget est déjà clôturé. Un problème demeure néanmoins concernant les entraînements en hiver qui ne peuvent se dérouler sur les terrains extérieurs de La Roche Vineuse.

Corinne MERLIN ajoute avoir participé aux 40 ans du football club et a représenté la Mairie. Elle a adressé, au nom de la municipalité, ses vœux de succès et les a remercié de leur dynamisme. Une bouteille de magnum a été offerte à la commune. Monsieur le Maire mentionne qu'il aurait bien participé à cette cérémonie mais il n'avait pas été informé du programme des festivités.

Déchèterie : Florian BOUCHARD revient sur un mail transmis par la Mairie concernant le déploiement des actions de communication, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de gestion automatisé des accès aux déchèteries de l'agglomération. Florian BOUCHARD préconise que la Mairie relaie cette information très importante. Des plaquettes d'information devraient arriver en Mairie. De plus, l'information sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

Fête du 14 juillet : Florian BOUCHARD rappelle que la fête nationale aura lieu le 14 juillet à La Roche Vineuse.

CISPD : Suzanne CHANUT et Fabien CHERVET ont participé à une réunion du CISPD (Conseil Intercommunal de la Prévention de la Délinquance) le 5 juillet dernier. Cette réunion d'échange sur les « Dispositifs de prévention de la délinquance » était organisée en vue de la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la MBA. A été abordé le cadre règlementaire des Conseils Intercommunaux de la Prévention de la Délinquance, puis des échanges ont eu lieu sur les attentes des Maires sur la politique de Prévention de la Délinquance.

La volonté est donc de relancer un CISPD avec les communes de l'ancienne CAMVAL (sans Mâcon). Les protagonistes font souvent référence au CLSPD de la Chapelle-de-Guinchay. L'intérêt de ce CISPD est la collaboration qu'il permet entre le garde-champêtre et les gendarmes. De plus, un bilan est présenté chaque année aux communes sur le nombre de délits sur leur territoire.

Ecole de musique : Suzanne CHANUT a participé au Conseil d'Administration de l'école de musique. M. REYNAUD était présent mais n'a pas pu faire de retour sur l'enquête concernant l'évaluation des fonctionnements des écoles de musique de la MBA. Il venait d'en recevoir les résultats. Ces résultats vont être analysés par le Président et le DGS de la MBA puis présentés en détail lors d'une prochaine réunion. La MBA aurait envie de faire rejoindre l'ensemble des écoles de musique, c'est ce qui sera proposé sans toutefois être imposé. L'objectif serait de travailler sur les différentes opportunités cette année afin d'avoir une nouvelle organisation opérationnelle à la rentrée 2018.

Conseil d'école : Suzanne CHANUT fait un bref retour du Conseil d'école qui s'est déroulé le 19 juin dernier. 132 élèves sont inscrits à l'école de La Roche Vineuse pour la prochaine année scolaire. Le Directeur pourrait partir car il a postulé sur une mission « Sciences » pour un an renouvelable. Il est en attente d'une réponse à sa demande. Madame THIBERT est titularisée sur son poste en classe de GS-CP. La fin d'année a été un peu difficile du fait de l'absence de remplaçants venant pallier les absences des institutrices en arrêt.

Judo : Florence CHEVASSON a participé à l'Assemblée générale du Dojo sorlinois. Les finances sont très limites ; l'association termine l'année à zéro. Une grande partie du bureau démissionne. Par conséquent, un Conseil d'administration est organisé le 17 juillet prochain pour élire un nouveau bureau. Il y a environ 50 licenciés ; ce qui permet un bon équilibre par rapport aux nombres de cours. L'association recherche enfin un entraîneur stable pouvant assurer les cours de judo.

SCOT : Le SCOT est un schéma directeur des PLU qui regroupe 110 communes du mâconnais sur 4 communautés d'agglomération. La délibération de lancement du SCOT (prévoyant notamment les objectifs du SCOT et les modalités de concertation) devrait être prise dans un Comité de l'EPCI du SCOT fixé au 20 septembre 2017.

Le Pays Sud Bourgogne et l'EPCI du SCOT, qui ont un périmètre identique, peuvent être transformés en PETR (pôle d'équilibre territorial et rural).

Syndicat des eaux : Dominique JOBARD informe l'Assemblée que les problèmes de facturation persistent. Le fichier numérique des factures a été validé le 30 juin dernier et les factures devaient arriver derrière dès le début du mois de juillet. Après une nouvelle prise de contact, un problème a encore été rencontré ; par conséquent, les factures devraient être disponibles à partir du 17 juillet !

Calendrier : Monsieur le Maire fait part de différentes dates :

- **Mardi** 25 juillet 2017 – **19h** : Conseil municipal ;
- **Vendredi** 1^{er} septembre 2017 – 20h : Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22h25.
Le prochain Conseil municipal se tiendra le mardi 25 juillet 2017 à 19h.